

Sculpture / atelier

[Sculpture & Art public] (Décret Paysage, 2013)

Cycle : **Bloc 1 Master Spécialisé** (Master 120 crédits)

Option : Sculpture

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 510 h

Crédit : 34

Pondération : 17

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Dario Caterina, dario.caterina@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

■ Professionnalisation de la capacité de l'étudiant à répondre à des demandes du domaine public et privé (plus spécifiquement à l'art environnemental et l'intégration de celui-ci dans l'espace public et privé).

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

■ Réalisation de trois maquettes de projets « Sculpture & Art public » comme matière première et point de départ à

la réalisation d'une œuvre in situ qui trouver son aboutissement au terme des deux Blocs du Master en 120 crédits.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- développer chez l'étudiant la recherche documentaire, préalable à toute réalisation ;
- susciter le développement personnel du sens qu'il donne à ses activités artistiques par la critique des travaux proposés et l'échange des idées avec le professeur ;
- impliquer le Conseil d'Options et les professeurs dans la formation générale culturelle de l'étudiant ;
- inciter l'étudiant à proposer des projets qui démontreront une capacité à formuler ses concepts ainsi qu'à démontrer la faisabilité technique de ses propositions pour examen par des spécialistes du domaine public et privé ;
- ces objectifs seront atteints par la mise au point d'une équipe pédagogique de spécialistes de la sculpture actuelle ;
- organiser des activités de visites d'expositions ainsi que la lecture d'ouvrages spécialisés. En effet, la création, l'observation, la recherche documentaire sont au service de leurs créations.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation formative continue : le processus de création sculpturale est lié à une autocritique constante.
- Dans ce sens, l'intervention régulière du professeur se fonde sur une évaluation formative continue. Évaluation notée : exposition des travaux à la fin de chaque semestre.
- Évaluation-bilan (une par semestre).
- Évaluation de fin d'année : jury interne.

Critères d'évaluation

- pertinence ;
- singularité ;
- originalité ;
- qualité du travail artistique entrepris ;
- qualités techniques ;
- motivations de l'étudiant ;
- pertinence des notes d'intentions ;
- faisabilité des projets ;

- adéquation des notes techniques ;
- philosophie des projets ;
- professionnalisation du travail.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.